



UNSA FASMI

Affilié à

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

25 rue des tanneries 75 013 PARIS

Email : secretariat@unsapolice.com

Site : <http://police.unsa.org>

Tél: 01 43 40 64 27

DECLARATION PREALABLE

CHSCT CRS – 9 décembre 2020

Monsieur le Président,
Messieurs et mesdames les représentant(e)s de l'administration,
Cher(e)s collègues;

Bien triste 76ème anniversaire des CRS, ce 8 décembre la maison CRS a perdu deux des siens: Amaury et Stéphane, de la CRS Alpes détachement d'Albertville, décédés dans l'exercice de leur fonction, de leur mission qu'ils prenaient particulièrement à coeur. Nos premières pensées vont bien évidemment aux victimes de ce drame, à leurs proches et aux collègues. Nous vous proposons d'observer une minute de silence.

Nous nous retrouvons ce jour à l'occasion du dernier CHSCT CRS de l'année 2020. Les multiples points inscrits sur l'ordre du jour et l'actualité médiatique actuelle nous conditionnent à œuvrer au mieux afin de contribuer à la rénovation des conditions de travail de nos collègues.

Le président MACRON a annoncé un « Beauvau de la sécurité » dès la rentrée 2021. Dans ce cadre, les sujets seront multiples mais celui des conditions de travail devra y occuper une place majeure, déterminante pour fixer les modalités de participation de l'UNSA FASMI SNIPAT.

Le sentiment de mal être de nos collègues semble identifié par la production de plusieurs documents officiels dont certains d'ailleurs sont traités ce jour, nous pensons en particulier au bilan RPS qui nous servira à dresser des constats au sein de de nos rangs.

Au-delà des situations et des perceptions du terrain, alimentées par des postures politiciennes qui ne font que placer le policier entre le marteau et l'enclume, héros un jour, violent et raciste le lendemain, nous refusons la câlinothérapie verbale versatile de certains et attendons la mise en place de véritables chantiers rénovateurs permettant de donner un véritable sens au métier de policier.

Ceci étant, nos effectifs CRS placés en première ligne, affrontent toutes les crises. Je pense en premier lieu à la crise sanitaire. Sur ce point, nous réitérons notre demande: celle d'avoir la possibilité d'un test COVID de masse dans le cas où une compagnie serait confrontée à des cas COVID en son sein. A ce jour, vous n'avez passé aucune instruction dans ce sens. Pire encore, à la veille de son départ pour le renfort PAF - LIC 06, on ne peut que déplorer la gestion des cas COVID-19 de la CRS 46 de Sainte-Foy-Lès-Lyon.

En l'espèce, un dépistage collectif programmé avant le départ en déplacement, initiative portée par le commandement de l'unité faisant suite aux préconisations, à la fois de notre médecine de prévention et de l'ARS, a été annulé par la Direction Zonale Sud EST au motif qu'elle n'était rattachée qu'à une simple préconisation et pas à une injonction de l'ARS. Nous précisons que la médecine de prévention n'a même pas été entendue.

Nous ne pouvons donc que dénoncer cette décision irresponsable, dénuée de sens, méprisant la préservation de la santé de nos collègues à des fins de logistique opérationnelle.

Concernant le risque de contamination, sur la zone sud, les vacations du poste de garde du cantonnement de l'Ariane, sont réalisées en concert avec une autre compagnie. Nous demandons que le Poste ne soit géré que par une seule Cie quitte à partir avec un effectif renforcé

De plus, les repas, pris en caldos box, contribuent à augmenter une éventuelle propagation du virus dans nos rangs.

Nous déplorons l'évolution de la doctrine de gestion des cas contacts entre la 1ère et la 2nde vague. En effet, le contraste est criant entre les deux périodes. La 1ère où toutes les précautions étaient prises tant au niveau sanitaires que sur la position administrative des collègues cas contact.

la 2nde, la politique actuelle menée par l'administration consiste à ne plus isoler les cas contacts mais à les conserver en service avec masques et mesures barrières renforcées. Cela est très discutable. Dans le privé, un salarié est automatiquement placé en maladie durant 7 jours.

La CRS 46 qui totalisait 26 cas positifs et 69 agents confinés n'est pas un cas isolé.

L'absence d'un protocole sanitaire unique concernant la gestion des lieux de repas CRS est incompréhensible.

Cette situation est d'autant plus inconfortable pour les effectifs de soutien, ils subissent le double risque, l'un d'être contaminé par les effectifs de l'unité, l'autre d'être le contaminant pour l'ensemble de la compagnie mais aussi pour leur propre famille en rentrant de déplacement.

La racine du problème est même plus profonde: le site de commande de tenues professionnelles VETIPOL est toujours en grande difficulté.

Nous attendons toujours une note sur la gratuité des machines à laver comme le précise le code du travail, ces mesures d'hygiène basiques ne peuvent être respectées.

Les personnels de soutien répondent présents mais s'essouffent. Les interprétations de l'APORTT sur les 11h00 de repos journalier, les jours de repos en déplacement qui sont repoussées, la non prise en compte de l'état de vulnérabilité enregistré dans la fiche réflexe de la DRCPN en date du 12 novembre ou dans la circulaire du 10 novembre rédigée par Mme la Ministre de la transformation et de la fonction publique, font que nos collègues sont fatigués physiquement mais surtout fatigués nerveusement, psychologiquement.

Certains, et nous le verrons dans l'année à venir vont craquer, les indécisions seront source de l'engagement des responsabilités individuelles.

Nous appelons à une grande vigilance, certaines zones étant plus à l'écoute de leurs personnels, que d'autres qui sont au contraire dans des conditions de management d'un autre temps. Lors de ce CHSCT CRS, il faudra aussi mettre de l'humain dans les réflexions à apporter à nos collègues. On ne peut concevoir qu'un mail de quelques lignes soit le résultat d'un consensus zonal entre plusieurs compagnies, la direction zonale et autres.

En outre, la notion de cluster reste floue et soumise à interprétation. Les textes sont pourtant clairs en identifiant comme cluster trois cas sur une période de 7 jours et ce sur un même lieu ?

Cette notion s'applique-t elle à la DCCRS ?

Le non bénéfice de sanitaires individuels en cantonnement est également un problème.

Autre point important, la gestion de la prime COVID a été génératrice de discordes dans nos rangs autant sur les principes d'octroi que sur l'arbitrage engendré, et ce, au détriment du fondement même de NOTRE MAISON CRS: LA SOLIDARITE.

Nous insistons, monsieur le Président, sur le retour des effectifs à leur domicile toujours source de stress, nous réitérons notre demande d'un dépistage antigénique proposé systématiquement.

Enfin, un télégramme de rappel, en date du 04 décembre, émanant du Directeur Général de la Police Nationale a été diffusé afin de favoriser le télétravail. Même si cette méthode d'emploi est limitée dans nos rangs, pourquoi comme dans la sécurité publique ne lancez-vous pas un plan d'équipement en poste NOEMI? Est-ce par manque de moyens ou bien par manque de confiance envers vos agents ?

D'autres réflexions nous interpellent, par exemple, les conditions d'emploi.
Nous nous opposons fermement à tout projet de "zonalisation" ou "rationalisation" évoqué lors du CHSCT du 12 novembre.

Cette projection, si elle est liée à la pandémie de la COVID 19 devra s'arrêter dès que la situation sanitaire sera stabilisée !

Si c'est une volonté pour la Direction Centrale de restreindre géographiquement les déplacements de nos compagnies, nous serons contre ce projet et nous prendrons nos responsabilités !

Pour conclure sur ce sujet monsieur le Président, nous vous demandons donc de clarifier votre position sur ce sujet de l'emploi !

Nous vous avons saisi par courrier sur ce sujet, nous souhaiterions avoir des réponses. Néanmoins notre position est claire: non à la « zonalisation ou rationalisation de l'emploi ».

Monsieur le Président, nous demandons que le CHSCT CRS soit associé, tenu informé par le biais d' une commission d'enquête sur les causes de l'accident d'hélicoptère d'hier

Vous remerciant de l'attention portée à ces propos introductifs, nous souhaitons à la fois annexer cette déclaration au procès-verbal de retranscription et des réponses aux questions soulevées.

La Délégation UNSA FASMI / SNIPAT.